

L'an deux mille dix-huit et le 19 juillet, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Bernard CAUSSE, Anne DAURENJOU-STRASSER, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Olivia MAILLEBAU, adjoints.
Jean-Claude BRUGIÉ, Mireille CENSI, Bruno DALBIN, Babeth FERNANDEZ, Lionel JOULIA, Jean-Paul LAFFLY, Bernadette MARRIAT, Sandrine NOËL, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

Représentés :

Louis DROC a donné pouvoir à Marie-Thérèse DELOUSTAL.

Nicolas JULVÉ a donné pouvoir à Olivia MAILLEBAU.

Philippe MORISSE a donné pouvoir à Bruno DALBIN.

Anne LE BAUX a donné pouvoir à Babeth FERNANDEZ.

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180719-1

TARIF CANTINE SOUYRI

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différents coûts de fonctionnement de la cantine de l'école de Souyri.

Sur sa proposition, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de fixer le prix du repas à la cantine de l'école publique de Souyri à 3,60 €. Ce tarif restera applicable jusqu'à nouvelle délibération le modifiant.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180719-2

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE SAINT JOSEPH SALLES-LA-SOURCE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demandes de subvention, concernant une aide au voyage scolaire pour l'école Saint-Joseph de Salles-la-Source. Il rappelle la méthode de calcul définie par délibération du 21 janvier 2015 applicable à toute demande pour les enfants de la maternelle à la troisième, à savoir 8€ par nuitée et par enfant concerné par le voyage.

Salles-la-Source, Conseil municipal du 19 juillet 2018

Subvention voyage scolaire 2018		
657486	APEL Saint-Joseph Salles (17 enfants x 2 nuitées x 8€)	272.00€ €
	TOTAL	272.00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette demande. Les crédits nécessaires ont été ouverts au BP 2018

ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା

Objet de la délibération n°20180719-3

DETR REHABILITATION ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source souhaite redonner vie au bâtiment précédemment occupé par la Poste et aujourd'hui totalement inoccupé.

Le projet est d'en faire « Une maison des Arts » qui accueillerait des artistes en leur permettant d'y installer leur atelier, leurs expositions.

Ce bâtiment, exceptionnellement situé à proximité immédiate de la Mairie, du restaurant mais surtout du Musée du Rouergue et de la Cascade est au cœur de l'activité touristique du village.

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 44 416 €

Etat	20%	8 883.20 €
Région	0%	- €
Département	20%	8 883.20 €
Autofinancement	60%	26 649.60 €
TOTAL		44 416.00 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

2ème semestre 2018

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.

✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.

autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Etat, à la Région et au Département.

ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା ଓଡ଼ିଶା

Objet de la délibération n°20180719-4

DETR STADE SOUYRI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source possède un stade dédié à la pratique du football, permettant au Club de Souyri d'exister, avec aujourd'hui près de 40 licenciés. Cette association sportive est un atout pour notre commune, participant au rayonnement de notre tissu associatif.

Le stade n'a pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années et est aujourd'hui dans un état tel qu'il rend la pratique dangereuse, tant pour les entraînements que pour la compétition.

Il est nécessaire d'entreprendre une réfection complète du terrain mais également des drainages et assainissements.

Plan de financement Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source souhaite redonner vie au bâtiment précédemment occupé par la Poste et aujourd'hui totalement inoccupé.

Le projet est d'en faire « Une maison des Arts » qui accueillerait des artistes en leur permettant d'y installer leur atelier, leurs expositions.

Ce bâtiment, exceptionnellement situé à proximité immédiate de la Mairie, du restaurant mais surtout du Musée du Rouergue et de la Cascade est au cœur de l'activité touristique du village.

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionables H.T. : 44 416 €

Etat	20%	8 883.20 €
Région	0%	- €
Département	20%	8 883.20 €
Autofinancement	60%	26 649.60 €
TOTAL		44 416.00 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

2ème semestre 2018

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Etat, à la Région et au Département.

Coût estimatif total des travaux subventionables H.T. : 27 155 €

Etat	20%	5 431.00 €
Région	0%	- €
Département	0%	- €
Autofinancement	80%	21 724.00 €
TOTAL		27 155.00 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

2ème trimestre 2018

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Etat, à la Région et au Département.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180719-5

DETR DEGATS D'INTEMPERIES 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source, que les fortes pluies de ce début d'année ont provoqué de très importantes dégradations en divers endroits de la Commune, engendrant des dépenses obligatoires de mise en sécurité et de réfection qui vont fortement impacter le budget communal

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 170 000 €

Etat	25%	42 500 €
Région	0%	- €
Département	20%	34 000 €
Autofinancement	55%	93 500 €
TOTAL		170 000 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

Dès que possible pour des raisons de sécurité

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Objet de la délibération n°20180719-6

EXTENSION RÉSEAU D'EAU POTABLE LA PICARDIE HAUTE

Monsieur le Maire indique qu'afin de rendre des terrains potentiellement constructibles au lieu-dit La Picardie Haute, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 51 606,27 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la commune est de 22 453,45 €.

Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public, (trésorerie de MONTBAZENS) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour, 5 Voix Contre et une abstention :

1°) de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

2°) de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 22 453,45 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC

3°) dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180719-7

DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE EGLISE DE COUGOUSSE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée par l'association « les Amis de Saint Denis » pour effectuer des travaux sur l'église de Cougousse.

Il souligne l'opportunité de réaliser ces travaux grâce au mécénat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Association « Les Amis de Saint Denis » pour procéder aux travaux sur l'église de Cougousse.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20180719-8

CREATION DE POSTE PERMANENT

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, en raison d'une réorganisation des services.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour assurer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 1^{er} juillet 2018

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/07/2018,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : technicien,

Grade : technicien principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits

nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.